



Mme Charlina Vitcheva
Direction générale des affaires maritimes et de la pêche
Commission européenne
Rue Joseph II, 99B-1000
Bruxelles, Belgique

Dun Laoghaire, le 30 octobre 2025

Chère Madame Vitcheva,
Cher Mécanisme d'aide au partenariat pour la transition énergétique,

Objet : Contribution du CC EOS au document du partenariat pour la transition énergétique intégrant les recommandations des conseils consultatifs

Le Conseil consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS) tient à exprimer sa gratitude pour le travail précieux accompli par le partenariat pour la transition énergétique (ETP) dans l'élaboration d'une roadmap vers la transition énergétique des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Le CC EOS se félicite de la prise en compte de son avis sur le partenariat pour la transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE¹, soumis le 19 juin 2025, afin de contribuer à l'élaboration de la feuille de route de l'ETP, et prend acte de la réponse de la Commission reçue le 17 septembre 2025². En outre, le CC EOS prend note du document de synthèse préparé par le mécanisme d'assistance de l'ETP, qui compile les recommandations formulées par les différents conseils consultatifs (CC) et qui a été communiqué par courrier électronique le 24 juin 2025. Le CC EOS se félicite que ce résumé ait été présenté et discuté lors du webinaire avec les CC le 14 juillet 2025, qui a été l'occasion de recueillir des contributions supplémentaires sur les recommandations déjà soumises.

En référence à la demande du mécanisme d'assistance ETP visant à obtenir des contributions supplémentaires de la part des CC avant la date limite du 31 octobre 2025, le CC EOS souhaite réitérer les recommandations qui, selon lui, ne sont pas encore pleinement reflétées dans le document ETP actuel compilant les recommandations des CC. À titre d'information, vous trouverez en pièce jointe à la présente lettre l'avis précédemment adopté et soumis par le CC EOS le 19 juin 2025.

- **Garantir la visibilité réglementaire pour renforcer la confiance des investisseurs :** Le CC EOS souligne également la nécessité d'une visibilité réglementaire claire et stable afin de renforcer la confiance des investisseurs dans le secteur de la pêche et sa transition énergétique. Les investissements importants dans les nouvelles technologies et la modernisation de la flotte nécessitent un cadre politique prévisible, transparent et à long terme qui réduise les risques financiers et facilite la planification. Sans clarté et sans engagement réglementaires, l'incertitude des investisseurs s'accroît, ce qui ralentit l'adoption de solutions à faible intensité de carbone. Il est essentiel de garantir une réglementation cohérente qui protège les premiers utilisateurs et s'aligne sur les objectifs climatiques afin de débloquer les

¹ [Avis du CC EOS sur le partenariat pour la transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE](#)

² [Réponse de la Commission à l'Avis du CC EOS sur le partenariat pour la transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE](#)





financements et l'innovation nécessaires à une flotte de pêche européenne résiliente, compétitive et durable.

- **Adapter la PCP pour plus de flexibilité et de cohérence :** l'adaptabilité du cadre réglementaire est essentielle pour soutenir la décarbonisation et la modernisation du secteur de la pêche, d'autant plus que les technologies et les défis environnementaux continuent d'évoluer. Si la politique commune de la pêche (PCP) offre une base solide, son système de gouvernance doit devenir plus réactif et tourné vers l'avenir. Il est important de noter que le règlement actuel sur les mesures techniques ne permet pas l'utilisation d'innovations. En donnant la priorité à la révision des règlements de la PCP afin d'y intégrer une plus grande flexibilité, une participation accrue des parties prenantes et une élaboration des politiques axée sur les objectifs, le secteur pourra adopter des solutions innovantes, réduire ses émissions et rester compétitif. En outre, il est essentiel d'assurer la cohérence avec les politiques plus larges de l'UE en matière d'efficacité énergétique, par exemple le cadre FuelEU Maritime, les stratégies de décarbonisation du transport maritime ou toute structure réglementaire similaire. L'alignement de la gouvernance de la pêche sur ces cadres renforcera la contribution du secteur aux objectifs environnementaux de l'UE et garantira l'accès aux mesures de financement et de soutien pertinentes.
- **Révision des limites de capacité pour permettre la décarbonisation :** Le CC EOS rappelle que les contraintes réglementaires pesant sur la transition énergétique des navires de pêche de l'UE demeurent également. La Politique Commune de la Pêche impose des limitations sur le tonnage et la puissance des navires de l'UE (limite de capacité). Les professionnels de la pêche s'accordent à dire que la capacité de tonnage des navires, telle qu'elle est actuellement définie et réglementée, est mal adaptée au défi de la transition énergétique, notamment parce que l'installation de systèmes de propulsion alternatifs et de technologies à haut rendement énergétique, tels que les moteurs hybrides, les batteries, le stockage d'hydrogène ou les réservoirs de méthanol, nécessite un espace supplémentaire et des adaptations structurelles. Ces innovations entraînent souvent une augmentation du volume et du poids des navires, même lorsque la capacité de pêche reste inchangée, et elles minimisent l'empreinte environnementale du secteur. Le cadre régissant les capacités des navires de pêche prévu par le règlement (UE) n° 1380/2013 n'est plus adapté aux défis techniques, environnementaux et économiques actuels. En gelant la structure des navires à l'aide de critères techniques obsolètes, les limites de capacité actuelles empêchent toute adaptation significative, empêchant ainsi les navires de devenir plus sûrs, plus propres et plus efficaces sur le plan énergétique. Le règlement pénalise involontairement ceux qui souhaitent moderniser et décarboner leurs activités. Il est donc impératif de revoir et de modifier le cadre réglementaire afin de refléter les réalités actuelles et de supprimer les obstacles administratifs à l'innovation et à la mise en œuvre de nouvelles technologies énergétiques. Cette révision devrait explicitement tenir compte des exigences en matière d'espace, d'énergie et de poids des nouvelles technologies énergétiques, notamment l'hybridation, le méthanol, l'ammoniac et l'hydrogène. Elle devrait également prendre en considération les améliorations structurelles plus larges nécessaires pour renforcer la sécurité des navires, la stabilité opérationnelle et le bien-être des équipages. Ces adaptations sont essentielles non seulement pour améliorer la performance énergétique, mais aussi pour renforcer l'attractivité du secteur, soutenir le renouvellement générationnel et s'aligner sur les objectifs plus larges de l'UE en matière de





climat et de durabilité. En outre, une plus grande flexibilité dans la conception des navires est essentielle pour garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires à long terme, en préparant la flotte à l'avenir dans un contexte climatique et commercial en rapide évolution. Comme mentionné lors de la consultation sur l'évaluation de la PCP, les aspects sociaux et économiques tels que l'hébergement des équipages, la sécurité à bord, les conditions de travail et la capacité de stockage suffisante ne doivent pas être considérés comme secondaires, mais comme des éléments essentiels dans la conception et la réglementation des navires.

- **Soutenir davantage l'innovation dans la conception des navires et des engins de pêche :** le secteur de la pêche a déployé et continue de déployer des efforts considérables pour améliorer la conception des navires et des engins de pêche afin de réduire leur impact direct sur les fonds marins. La réduction du contact physique entre les engins et les fonds marins permettra sans aucun doute de réduire la consommation de carburant, ce qui contribuera à la fois à diminuer les émissions et à rendre les opérations plus rentables pour les pêcheurs. Toutefois, ces développements nécessitent des investissements financiers importants dans la recherche, les essais et la modernisation. Si le secteur veut maintenir sa dynamique en matière d'innovation dans le domaine des engins de pêche et d'optimisation des navires, il est essentiel de lui apporter un soutien continu et renforcé par le biais d'un financement ciblé, d'une flexibilité réglementaire et de cadres de partage des connaissances.
- **Intégration de l'intelligence artificielle (IA) :** L'intelligence artificielle (IA) dans le secteur de la pêche devrait être davantage développée et mise en œuvre, car elle a le potentiel de soutenir considérablement le secteur de la pêche en allégeant la nature exigeante du travail quotidien des pêcheurs tout en favorisant l'efficacité énergétique et la décarbonisation. Grâce à des technologies intelligentes telles que l'analyse prédictive des conditions météorologiques et des mouvements des stocks de poissons, l'IA peut aider à optimiser les routes de pêche, à réduire la consommation de carburant et à diminuer les émissions. Les systèmes de surveillance automatisés et les outils d'aide à la décision embarqués peuvent également renforcer la sécurité, réduire les tâches manuelles et faciliter le respect des réglementations en matière de durabilité. En adoptant les innovations basées sur l'IA, le secteur peut moderniser ses opérations, améliorer les moyens de subsistance et contribuer à un avenir plus résilient et plus respectueux de l'environnement pour la pêche. Pour mettre en œuvre cette technologie, une formation adéquate et le développement des compétences sont essentiels. Il est toutefois important de noter que l'IA en est encore à ses débuts en matière d'application sur les navires de pêche et qu'elle n'est pas encore largement mise en œuvre dans des contextes opérationnels. Ces systèmes nécessitent une formation approfondie à l'aide de données pertinentes sur la pêche, et des questions subsistent quant à leur consommation d'énergie et à leurs besoins en matière de stockage de données à bord. Si l'IA peut alléger la charge de travail quotidienne des pêcheurs, elle ne remplace pas la prise de décision humaine. L'utilisation efficace des systèmes d'IA repose toujours sur les pêcheurs eux-mêmes, qui doivent interpréter les informations générées par l'IA et agir en conséquence. Pour mettre en œuvre cette technologie, un soutien complet, comprenant des investissements dans des technologies conviviales, une formation adéquate et le développement de compétences numériques, est essentiel pour garantir une intégration significative et un succès à long terme.





- **Améliorer l'efficacité de la réfrigération et de la chaîne du froid :** en ce qui concerne la promotion des technologies de réfrigération à bord et de la logistique de la chaîne du froid à haut rendement énergétique, le CC EOS note que pour réduire l'empreinte carbone des produits de la mer transformés, les navires de pêche pourraient adopter des technologies de réfrigération à bord à haut rendement énergétique, telles que des compresseurs à vitesse variable, des matériaux d'isolation avancés et des systèmes de refroidissement assistés par énergie solaire. Ces innovations réduisent considérablement la consommation de carburant tout en maintenant la qualité des produits. Parallèlement, l'optimisation de la logistique de la chaîne du froid – des ports de débarquement aux installations de transformation – grâce à la surveillance en temps réel de la température, à l'optimisation des itinéraires et à la prévision de la demande basée sur l'IA permet de minimiser les pertes, de réduire la consommation d'énergie pendant le transport et de rationaliser la distribution. Si ces innovations peuvent à terme entraîner une réduction des coûts opérationnels et de la consommation de carburant, leur mise en œuvre initiale nécessite un investissement initial important. Compte tenu de l'âge moyen de la flotte de pêche européenne, de nombreux navires ne sont pas équipés pour accueillir de nouveaux systèmes sans modifications majeures. · Pour les petites et moyennes entreprises, ces coûts peuvent être prohibitifs sans aide financière ciblée, programmes de subventions ou mesures incitatives. Il est essentiel de soutenir ces investissements afin de garantir que les pratiques écoénergétiques deviennent accessibles et évolutives dans l'ensemble du secteur, tant pour la petite que pour la grande pêche.
- **Partager des objectifs communs en matière d'efficacité énergétique avec les pays non-membres de l'UE qui importent dans l'UE :** en outre, alors que le secteur européen de la pêche progresse vers une plus grande efficacité énergétique et une décarbonisation, le CC EOS estime qu'il est essentiel qu'à l'avenir, les produits de la pêche importés soient soumis à des objectifs communs en matière de transition énergétique. Des objectifs communs contribueraient à prévenir la concurrence déloyale des produits provenant de régions où les obligations environnementales sont moins strictes, protégeant ainsi à la fois les pêcheurs de l'UE et l'intégrité des efforts en matière de durabilité. Cela encouragerait également l'amélioration des pratiques de pêche à l'échelle mondiale et contribuerait à réduire l'empreinte carbone globale de la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer. Parallèlement, sensibiliser les consommateurs à l'empreinte carbone relativement faible des produits de la mer, en particulier par rapport aux autres protéines d'origine animale, favorisera davantage les marchés responsables et renforcera le leadership de l'UE en matière de production alimentaire éthique et respectueuse du climat.
- **Instaurer la confiance et l'engagement pour un secteur de la pêche résilient :** En conclusion, dans le contexte de la décarbonisation, de la modernisation et de l'évolution des politiques maritimes, il est fondamental de renforcer la confiance entre les opérateurs de pêche. Le CC EOS estime qu'une communication claire, la transparence dans la prise de décision et l'engagement inclusif des parties prenantes sont essentiels pour que les pêcheurs se sentent écoutés, respectés et activement impliqués dans l'élaboration de l'avenir de leur secteur. La confiance favorise la collaboration, encourage l'adoption de nouvelles technologies et pratiques, et réduit la résistance au changement. Il est essentiel d'instaurer une culture de collaboration entre les pêcheurs, les décideurs politiques, les scientifiques et les partenaires





CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

du secteur de la pêche afin d'apporter des solutions efficaces, équitables et durables pour un secteur de la pêche durable et résilient.

Le CC EOS reste pleinement engagé à contribuer de manière constructive au partenariat pour la transition énergétique et se tient prêt à fournir toute clarification ou contribution supplémentaire susceptible de soutenir la réalisation de cet important travail.

Cordialement,

Alexandra Philippe
CC EOS Présidente



Cofinancé par l'
Union européenne

North Western Waters Advisory Council
c/o Bord Iascaigh Mhara
West Pier, Old Dunleary Road
Dun Laoghaire, Ireland

Tel: +353 1 2144 143
E-mail: info@nwwac.ie
Web: www.nwwac.org
Co. Reg. No: 403877